

# Contrat de ville du Grand Chalon 2024-2030

## ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030



Le Grand Chalon  
Agglomération

PRÉFET  
DE SAÔNE-ET-LOIRE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

quartiers2030



# CONTRAT DE VILLE DU GRAND CHALON 2024-2030

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>2</b>
INTRODUCTION .....	5
Le cadre juridique de la nouvelle contractualisation .....	6
1. ACTUALISATION DE LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE & DIAGNOSTIC DES QUARTIERS.....	7
1.1. Actualisation de la géographie prioritaire .....	7
1.2. Diagnostic des quartiers : « les Portraits de quartiers » .....	9
2 LES ORIENTATIONS DU CONTRAT DE VILLE « Engagements Quartiers 2030 » .....	10
2.1. La démarche concertée entre le Grand Chalons et l'Etat .....	10
2.2. Les orientations du Contrat de ville du Grand Chalons .....	14
2.3. Le Volet « Investissement » .....	22
3. LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE .....	23
3.1. Les Signataires du Contrat de ville.....	23
3.2. Une révision des instances.....	24
3.3. Une programmation annuelle assouplie.....	25
3.4. L'animation du réseau d'acteurs .....	26
3.5. La mise en œuvre du Contrat de ville .....	26
3.6. Les modalités de participation des habitants.....	29
3.7. Un dispositif dédié à la participation des habitants .....	30
4. LA COMMUNICATION ET L'ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030.....	32
5.1. La communication .....	32
5.2. L'évaluation du Contrat de ville du Grand Chalons 2024-2030 .....	35
LES SIGNATAIRES.....	35
ANNEXES .....	39



## INTRODUCTION

La Politique de la ville, portée par le Grand Chalon et l'Etat, en lien étroit avec la Ville de Chalon-sur-Saône, a pour objectif de réduire les écarts de développement entre les quartiers les plus pauvres du territoire appelés « quartiers prioritaires » et le reste de l'agglomération en vue d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

La politique de la ville est mise en œuvre localement dans le cadre du Contrat de ville.

Dix ans après la parution de la loi Lamy du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, un nouveau Contrat de ville est proposé pour la période 2024-2030.

Ce nouveau cycle de programmation du Contrat de ville « Engagements quartiers 2030 » s'appuie sur une géographie prioritaire actualisée et des enjeux identifiés et priorisés à l'échelle de chaque territoire, en lien étroit avec les habitants.

A travers ce contrat, l'Etat et le Grand Chalon fixent des objectifs d'intervention jusqu'à 2030 dans les quartiers prioritaires chalonnais en lien avec la Ville de Chalon-sur-Saône et en associant l'ensemble des partenaires signataires (la Région, le Département, la Caisse d'Allocations Familiales -CAF, l'Agence Régionale de Santé -ARS, France Travail et la Mission Locale, les bailleurs OPAC de Saône et Loire et Habellis, l'Education Nationale, la Banque des Territoires, le MEDEF, la CPME 71, la Mutualité française.

Les objectifs de ce nouveau Contrat de ville ont été fixés à travers les directives de l'Etat et celles du Grand Chalon :

- Des priorités resserrées, définies localement et articulées avec les autres stratégies de politiques publiques déployées ;
- Une gouvernance renouvelée avec :
  - L'association étroite de la Ville Centre ;
  - Une révision des instances ;
  - Une programmation annuelle assouplie ;
  - L'animation repensée pour renforcer la mobilisation du droit commun et le réseau d'acteurs ;
  - L'association des habitants tout au long du Contrat de ville.
- Un document cadre lisible et accessible : la volonté d'un format synthétique pour faciliter l'appropriation du Contrat de ville.

## Le cadre juridique de la nouvelle contractualisation

- La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine,
- La Circulaire du 31 août 2023 fixant les modalités calendaires et méthodologiques d'élaboration de la nouvelle génération 2024-2030 des Contrats de ville- [Cf. Annexe 1](#)
- Le Courrier du Préfet de Saône-et-Loire du 19 octobre 2023 précisant la nouvelle géographie prioritaire sur le territoire du Grand Chalon,
- Le Comité Interministériel des Villes du 27 octobre 2023 précisant les mesures phares de l'Etat en vue des futurs Contrats de ville,
- La Circulaire du 28 décembre 2023 relative à la gestion 2024 du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires
- Le Décret du 29 décembre 2023 établissant la nouvelle liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- L'Instruction du 4 janvier 2024 relative à la gouvernance des Contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 » - [Cf. Annexe 1](#)

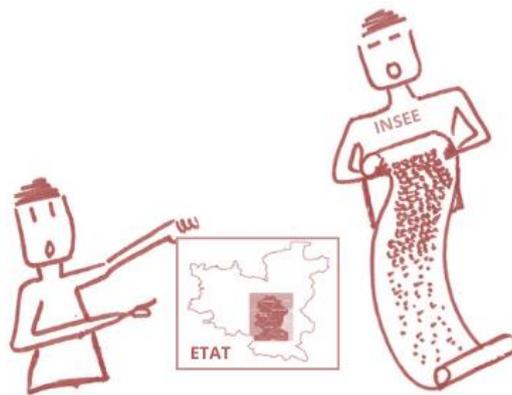


## 1. ACTUALISATION DE LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE & DIAGNOSTIC DES QUARTIERS

### 1.1. Actualisation de la géographie prioritaire

#### Maintien de deux quartiers dans la géographie prioritaire

Sur la base du critère du revenu par habitant, et à partir d'un quadrillage fin des territoires comprenant un minimum de 1 000 habitants, les quartiers des Prés-Saint-Jean et des Aubépins ont été maintenus dans la géographie prioritaire (avec le même découpage géographique que 2014) officialisés par le Décret du 29 décembre 2023 établissant la nouvelle liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).



## Prés-Saint-Jean : 5 600 habitants - Données INSEE 2019



**Une forte précarité** : 8 544 € de revenu médian soit **712 € par mois** (Insee 2019) pour 1 480€ par mois à Chalon-sur-Saône et 1 770€ sur le Grand Chalon (Données Compas – ABS 2022)



> 48 % de **familles monoparentales** et **jusqu'à 58,9 %** sur certains secteurs  
> 33.2 % de familles nombreuses  
> 29,7 % de mineurs  
**57 % d'indice de vulnérabilité des mineurs** (Données Compas – ABS 2022)



6,2 % de seniors de plus de 75 ans  
**45,6 % d'indice de fragilité** (Données Compas – ABS 2022)



**Niveau de formation des demandeurs d'emploi** de 29,2 % inférieur au CAP-BEP pour 14,6 % sur le Grand Chalon ; 11,8 % supérieur au Bac pour 24,9 % sur le Grand Chalon  
**Activité professionnelle des 15-64 ans** de 64,1 % de taux d'activité et 43 % de taux d'emploi pour 74,3 % et 60,1 % sur Chalon-sur-Saône (Pôle emploi Dares 2020)



## Aubépins : 2 500 habitants - Données INSEE 2019



**Une forte précarité** : 8 904 € de revenu médian soit **742 € par mois** (Insee 2019) pour 1 480€ par mois à Chalon-sur-Saône et 1 770€ sur le Grand Chalon (Données Compas – ABS 2022)



37,5 % de familles monoparentales  
27.4 % de familles nombreuses  
17,8 % de mineurs  
**40% d'indice de vulnérabilité des mineurs** (Données Compas – ABS 2022)



10 % de seniors de plus de 75 ans  
**35 % d'indice de fragilité** (Données Compas – ABS 2022)



**Niveau de formation des demandeurs d'emploi** de 26,3 % inférieur au CAP-BEP pour 14,6 sur le Grand Chalon ; 13,1 % supérieur au Bac pour 24,9 sur le Grand Chalon  
**Activité professionnelle des 15-64 ans** de 64,1 % de taux d'activité et 43 % de taux d'emploi pour 74,3 % et 60,1 % sur Chalon-sur-Saône (Pôle emploi Dares 2020)



Le quartier du Stade n'est plus dans la géographie prioritaire en raison de son faible nombre d'habitants, néanmoins, ce quartier demeure un quartier « vulnérable » et peut bénéficier de crédits spécifiques sous les conditions énoncées dans la circulaire du 31 août 2023.

En outre, le quartier du Plateau Saint-Jean fera l'objet d'une attention particulière dans la mobilisation du droit commun, au regard des indicateurs de taux de pauvreté 27 % (Insee 2018) et du nombre important d'interventions des services de sécurité.

## 1.2. Diagnostic des quartiers : « les Portraits de quartiers »

Le diagnostic des quartiers est le fruit, d'une part de la démarche de consultation des habitants, réalisée durant l'été 2023 par le service du Contrat de ville et les Maisons de quartiers, et d'autre part, de différentes données statistiques.

Les « Portraits de quartiers » présentent les données propres à chacun des quartiers prioritaires de la Ville, Aubépins et Prés-Saint-Jean, ainsi que les principaux retours issus de la consultation des habitants.

### Les constats

Ces territoires sont caractérisés par la concentration d'une forte précarité avec une dominante de logement social et une occupation socio-économique « fragile » à « très fragile » pour 87 % du parc (*Données OPS Bailleurs*).

Cet « indice de fragilité sociale » est défini à partir de trois critères :

- La part des ménages ayant des revenus inférieurs à 40% des plafonds PLUS (Prêt Locatif à usage social) ;
- La part des chômeurs ;
- La part des inactifs (hors retraités).

Par ailleurs, le taux de logement social du Grand Chalon demeure concentré sur les QPV de la Ville centre qui représentent 40 % du parc social. (*Données Convention Intercommunale d'Attribution du Logement – CIAT – le Grand Chalon*).

Cette concentration de la précarité a des conséquences déterminantes sur la population, notamment :

- Un indice de vulnérabilité des mineurs important, en particulier du fait du nombre de familles monoparentales et de familles nombreuses ;
- Un taux de formation et d'activité professionnelle nettement inférieurs à ceux de l'agglomération et un enjeu majeur sur la qualification et l'insertion des habitants.

**Cf. Annexe 2 : « Portraits de quartiers »**

## 2 LES ORIENTATIONS DU CONTRAT DE VILLE « Engagements Quartiers 2030 »

### 2.1. La démarche concertée entre le Grand Chalon et l'Etat

La démarche concertée entre l'Etat et le service du Contrat de ville du Grand Chalon, pour l'écriture du Contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 », a été élaborée sur la base des conclusions de l'évaluation du Contrat de ville 2014-2023 menée en 2022 au niveau national et local.

En outre, plusieurs temps de travail, organisés à l'échelle départementale, par les services de l'Etat (Direction départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités -DDETS et Délégués du Préfet), aidés par Trajectoire ressources, le Centre de ressources régional de la Politique de la ville, ont nourri les réflexions autour de l'évolution des contrats de ville.

La méthodologie retenue s'est appuyée sur les directives de la circulaire du 31 août 2023 qui préconisent de recentrer le nouveau Contrat de ville sur les enjeux locaux les plus prégnants, identifiés en lien avec les habitants et les acteurs du territoire afin de garantir un ancrage fort de cette politique au cœur des quartiers.

Ainsi, pour définir les enjeux du Contrat de ville, différents temps d'échanges ont eu lieu au cours du second semestre 2023, associant les habitants, les partenaires et les élus :



#### *La consultation des habitants de juillet 2023*

Cette consultation des habitants a été réalisée par le service du Contrat de ville, les Maisons de quartiers et la Déléguée du Préfet, avec le support d'une fresque participative. Elle a permis d'associer les habitants et d'identifier leurs principaux sujets de préoccupations et leurs souhaits, ainsi que leurs envies de s'engager dans la vie de leur quartier. Elle constitue la première pierre de l'élaboration du nouveau Contrat de ville.



*Un Séminaire des partenaires, des Commissions et des rendez- vous thématiques de septembre à décembre 2023*

Le Séminaire des partenaires du 3 octobre 2023, co-animé par Trajectoire ressources, le Centre régional de ressources de la Politique de la ville), le service du Contrat de ville et la Déléguée du Préfet, a réuni l'ensemble des partenaires, dont la CAF, le Département, l'Education Nationale, France Travail, la Mission Locale, les Bailleurs OPAC de Saône-et-Loire et Habellis, la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse représentée par l'Unité Educative d'Activités de Jour (UEAJ), Unis-Cité, etc.

Il a permis la définition des principaux enjeux.

A cette étape, trois grands sujets ont fait consensus : la Parentalité ; les Enjeux éducatifs ; et la Sécurité et prévention de la délinquance.

Ces principaux enjeux ainsi que des enjeux transversaux essentiels ont été retravaillés en Commissions et rendez-vous thématiques avec les partenaires et acteurs de terrain autour des sujets suivants : Sécurité et prévention de la délinquance, Parentalité et enjeux éducatifs, Précarité et santé, Emploi-Insertion-Formation, Vieillesse, Transition écologique, Habitat, Culture, Sport et Numérique.



## Séminaire des partenaires du Contrat de ville du Grand Chalon



## Commissions thématiques du Contrat de ville du Grand Chalon





## *Le Comité stratégique du Contrat de ville*

Il s'est réuni à cinq reprises, entre septembre 2023 et janvier 2024, afin de co-piloter l'écriture du nouveau Contrat de ville.

Ce comité a réuni des élus du Grand Chalon et de la Ville de Chalon-sur-Saône. L'objectif étant d'apporter de l'information aux exécutifs et de conforter les enjeux du Contrat de ville aux mandants et les compétences de la ville et du Grand Chalon.

Parallèlement, les services de la Préfecture ont décliné les orientations nationales au niveau départemental :

### *Les engagements et orientations de l'Etat*

Le Comité interministériel des villes (CIV), qui s'est tenu le 27 octobre 2023, a exposé les grandes priorités de l'Etat pour « Engagements Quartiers 2030 », à savoir :

- Le plein emploi ;
- La transition écologique ;
- Un meilleur accès aux services publics.

Au regard des éléments mentionnés ci-dessus, le Préfet a déterminé les orientations départementales suivantes :

- Emploi et insertion professionnelle ;
- Égalité des droits (droit à la sécurité, à l'accès aux services publics, lutte contre les discriminations, et lutte contre les fractures sociales et territoriales) ;
- Éducation (accompagnement à la parentalité, à la réussite scolaire, éducation à la citoyenneté/laïcité).

Outre ces trois priorités, l'Etat porte une attention particulière à deux autres axes transversaux :

- Le respect de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- La participation des habitants.

Les services de l'Etat (DDETS et les Délégués du Préfet), aidés par Trajectoire ressources, le Centre de ressources régional de la Politique de la ville, coordonnent la politique de la ville à l'échelle départementale et accompagnent les territoires dans la mise en place des dispositifs, dans leur réflexion autour de l'évolution des contrats de ville ainsi que dans leurs démarches d'évaluation.

## Mobilisation des politiques de droit commun

Parallèlement à la mobilisation de ses crédits spécifiques politique de la ville, l'Etat mobilise également ses politiques de droit commun sur les quartiers prioritaires. L'articulation des crédits spécifiques et de ce droit commun concourent à réduire les inégalités dans les quartiers prioritaires.

Ainsi, différents moyens humains et financiers de droit commun sont activés à travers divers dispositifs dans les domaines de la jeunesse, des sports, de la santé, de la culture, de l'emploi, de l'habitat/cadre de vie, de l'égalité femmes-hommes, de la justice ou encore de la prévention de la délinquance.

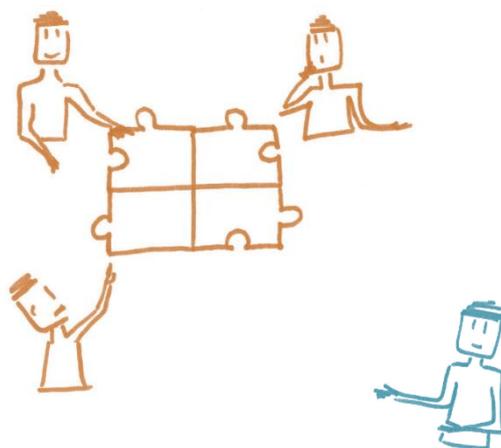
## 2.2. Les orientations du Contrat de ville du Grand Chalon

Le tableau suivant présente les priorités thématiques déclinées en objectifs stratégiques et opérationnels des deux pilotes Grand Chalon et Etat :

- Emploi-Insertion-Formation et entrepreneuriat
- Parentalité et enjeux éducatifs
- Habiter et vivre ensemble
- Précarité et Santé

### Transition écologique, une thématique transversale

Les objectifs sont détaillés dans le tableau ci-après, avec un code couleur **vert** pour les objectifs de Transition écologique.



## Tableau des priorités thématiques et la déclinaison de leurs objectifs

Objectifs stratégiques déclinés en objectifs opérationnels

Les indicateurs

### Priorité thématique « Emploi-Insertion-Formation et entrepreneuriat »

Accompagner les habitants vers l'emploi ou le retour à l'emploi :

- Délocaliser des événements et actions en proximité ; Renforcer les dispositifs d'apprentissage de la langue
- Rendre plus lisible et visible l'offre de mobilité sur l'agglomération
- Mobiliser sur les métiers les plus en tension et orienter vers les filières locales ; Anticiper les besoins de recrutement à venir du fait des implantations des entreprises notamment dans le secteur de l'industrie

L'emploi des femmes :

- Sensibiliser et accompagner les jeunes filles et les jeunes femmes diplômées vers le retour à l'emploi
- Développer les dispositifs de garde d'enfants

L'emploi des seniors :

- Identifier les postes adaptés aux seniors dans le cadre des implantations d'entreprises à venir
- Développer le mentorat et valoriser la transmission (GPEC, contrats de générations...)

Nombre de rencontres acteurs terrains - emploi  
 Nombre d'actions mises en place  
 Nombre de participants  
 Nombre de contrats signés  
 Bilans

Nombre d'actions ; de participantes  
 Nombre de contrats signés  
 Bilans

Nombre d'actions ; de participants  
 Nombre de contrats signés  
 Nombre de seniors et de jeunes sur les actions de mentorat  
 Bilans

Mobiliser les entreprises autour des jeunes pour leur avenir en lien avec l'Education nationale :

L'emploi des jeunes :

- Renforcer l'accompagnement sur l'offre saisonnière et les emplois pour les moins de 18 ans
- Rapprocher les jeunes des questions de l'emploi par une approche ludique
- Du stage de 3<sup>e</sup> à l'entrée dans la vie active, donner les moyens aux jeunes des QPV de se projeter dans un avenir professionnel en

Nombre d'actions  
 Nombre de jeunes et de familles accompagnés  
 Nombre de contrats signés par des jeunes et par âge  
 Nombre de maîtres de stage et tuteurs mobilisés  
 Bilans

Mobilité :

Nombre d'actions d'information en lien avec l'Education nationale

<p>constituant et en élargissant leur réseau professionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Elargir le mentorat existant aux entreprises</li> <li>➤ Renforcer la dynamique des « Cordées de la réussite »</li> <li>➤ Constituer un réseau de jeunes ambassadeurs post mentorat</li> <li>➤ Soutenir la lutte contre le décrochage scolaire en amont de la sortie du cursus scolaire (3e et terminale notamment) ; accompagner les familles sur « Parcours sup »</li> </ul>	
<p>Développer et soutenir l'entrepreneuriat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Identifier les entrepreneurs et leurs besoins avec l'appui des acteurs de proximité</li> <li>➤ Soutenir le développement de l'activité économique et la création d'entreprises pour et par les femmes</li> <li>➤ Identifier les nouvelles modalités d'entrepreneuriat (e-commerce et prestataires à domicile) et valoriser ces travailleurs</li> <li>➤ Encourager des projets d'économie sociale et solidaire dans des filières telles que la cyclo logistique, l'alimentation durable et le réemploi de matériel informatique...</li> <li>➤ Consolider les compétences des entrepreneurs sur les volets commerciaux et financiers</li> </ul>	<p><u>Entrepreneuriat</u> :</p> <p>Nombre d'action d'information  Nombre d'entrepreneurs accompagnés et bilan de ces accompagnements</p>
<p><b>Priorité thématique « Parentalité et enjeux éducatifs »</b></p>	
<p>Permettre un accompagnement des enfants adapté à tout âge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ « Programme de réussite éducative » (PRE), un dispositif de réussite éducative pour des enfants (et leur famille) de 2 à 16 ans</li> <li>➤ Renforcer la formation des professionnels intervenant dans les QPV (protection de l'enfance et accompagnement des familles)</li> <li>➤ Renforcer les passerelles entre les différents âges : petite enfance – maternelle ; école – secondaire ; orientation post 3e</li> <li>➤ Développer un accompagnement à la scolarité</li> <li>➤ Promouvoir la réussite scolaire et l'accès aux études supérieures</li> </ul>	<p>Bilan du PRE</p> <p>Nombre de formations  Personnes formées</p> <p>Augmentation du nombre d'actions mises en place  Nombre d'enfants accompagnés</p>
<p>Soutenir et mobiliser les parents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Impliquer les parents dans la vie de l'école et du collège en renforçant le partenariat autour de l'école et en améliorant le dialogue entre les équipes éducatives et les structures en proximité</li> <li>➤ Adapter l'accompagnement des 8-11 ans seuls dans l'espace public</li> </ul>	<p>Nombre d'actions mises en place  Augmentation du nombre d'enfants et d'adolescents accompagnés  Nombre d'actions à destination des parents  Nombre de pères participants  Nombre d'actions à destination des mères de familles monoparentales</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Adapter l'accompagnement des adolescents à leurs nouveaux modes de vie</li> <li>➤ Mobiliser les parents d'enfants en bas âge seuls dans l'espace public</li> <li>➤ Accompagner les parents vers les lieux d'accueil tels la Maison passerelle Joséphine Baker et la Bibliothèque aux Prés-Saint-Jean</li> <li>➤ Soutenir et favoriser la mobilisation des parents, et notamment des pères dans l'éducation de leurs enfants</li> <li>➤ Soutenir les mères de familles monoparentales avec adolescents</li> </ul>	<p>Nombre de parents accompagnés Diminution du nombre d'enfants en bas âge seuls dans l'espace public Augmentation de la fréquentation des structures de proximité par les familles</p>
<p>Sensibiliser aux usages du numérique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Partager une « culture numérique de base » : former les acteurs ; développer des actions spécifiques pour les jeunes, les parents</li> <li>➤ Développer des actions de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme en direction des parents en s'appuyant sur des outils numériques tel « Pronotes »</li> </ul>	<p>Nombre de formations mises en place Personnes formées Nombre d'actions mises en place Nombre de parents accompagnés Bilans</p>
<p><b>Priorité thématique « Habiter et vivre ensemble »</b></p>	
<p>Favoriser la cohabitation des habitants dans les espaces communs - tranquillité publique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renforcer la présence policière et la médiation sociale en soirée et en week-end dans les QPV</li> <li>➤ Favoriser le lien population - forces de l'ordre</li> <li>➤ Renforcer la formation du réseau d'acteurs intervenant dans les QPV (Connaissance des publics ; des différentes cultures ; santé mentale)</li> <li>➤ Prévenir la violence et encourager les nouveaux modes de régulation des conflits</li> <li>➤ Accompagner les victimes et prévenir la récurrence</li> <li>➤ Favoriser l'égalité femmes-hommes dans l'occupation de l'espace public</li> <li>➤ Développer et valoriser les réseaux de solidarité inter générations : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Permettre aux seniors de transmettre aux jeunes</li> <li>– Renforcer le lien entre les structures dédiées aux seniors et celles accueillant tous les âges de la vie</li> </ul> </li> <li>➤ Favoriser la participation des habitants à la dynamique de leur quartier avec le Fonds de participation des habitants (FPH)</li> </ul>	<p>Diminution des incivilités, des informations préoccupantes (IP), des agressions (physiques et verbales) à l'encontre des professionnels Diminution des points de deal et de squats dans les immeubles Nombre d'interventions en soirée et week-end</p>

<p><b>Prévenir la délinquance des jeunes en lien avec le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renforcer l'insertion des jeunes : chantiers d'insertion, séjours, pratique sportive, ...</li> <li>➤ Favoriser la fréquentation d'un lieu d'écoute auprès des jeunes "non visibles" en journée pour créer du lien avec eux</li> <li>➤ Eduquer et sensibiliser sur les questions de la violence dès le plus jeune âge</li> </ul> <p><u>Sensibiliser aux questions de sécurité numérique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Accompagner à l'usage des réseaux sociaux et sur les questions d'identité numérique et de e-réputation, de protection des données personnelles, en particulier chez les jeunes</li> <li>➤ Sensibiliser aux mécanismes de la désinformation et des fake news</li> </ul>	<p>Nombre d'actions  Nombre d'enfants et de jeunes sensibilisés  Nombre de visites du lieu d'écoute  Durée moyenne des visites  Participation des jeunes à la vie du lieu d'écoute  Bilans</p> <p>Nombre d'actions mises en place  Nombre de jeunes accompagnés  Bilans</p>
<p><b>Accueillir et accompagner les "nouveaux-arrivants" dans les QPV :</b></p> <p><u>Faciliter l'intégration des familles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Partager les codes et valeurs de la République ainsi que les règles de vie en collectivité (connaissance des structures en proximité, des droits et devoirs attendus...)</li> <li>➤ Faire découvrir le territoire et les principales institutions</li> <li>➤ Renforcer les dispositifs d'apprentissage de la langue</li> <li>➤ Renforcer la formation du réseau d'acteurs intervenant dans les QPV (Connaissance des publics ; des différentes cultures)</li> <li>➤ Valoriser l'histoire et la mémoire des quartiers - <i>un objectif spécifiquement soutenu par l'Etat</i></li> </ul>	<p>Nombre d'ateliers  Personnes accompagnées  Augmentation de la fréquentation des structures de proximité  Diminution des tensions entre communautés et entre les habitants et les institutions  Apprentissage de la langue  Nombre d'ateliers  Personnes accompagnées  Nombre de formations à destination des acteurs  Nombre d'acteurs formés</p>
<p><b>Favoriser l'entretien et l'amélioration du cadre de vie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Animer un réseau d'acteurs en proximité avec le dispositif de Gestion Sociale et Urbaine de Proximité (GSUP)</li> <li>➤ Assurer une veille sur l'entretien du cadre de vie en s'appuyant sur les maisons de quartier</li> <li>➤ Favoriser les échanges autour du cadre de vie à travers les balades urbaines</li> <li>➤ Renforcer la formation des professionnels intervenant dans les QPV (connaissance des publics ; hygiène et salubrité)</li> <li>➤ Réaliser des travaux d'amélioration du cadre de vie en lien avec les projets « A vous d'inventer la ville » (AVIV) et le service Démocratie locale</li> </ul>	<p>Délais de réponse suite aux signalements  Nombre de signalements et d'interventions GSUP  Nombre de participants aux balades urbaines  Nombre de formations  Nombre d'acteurs formés  Nombre de réalisations par quartier  Bilans</p>

<p><b>Transition écologique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Expérimenter le tri et favoriser le compostage dans les habitats collectifs</li> <li>➤ Favoriser le lien social autour de projets d'agriculture urbaine (ex. jardins partagés ; espaces comestibles...)</li> </ul> <p><u>Sensibilisation et communication auprès des habitants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Informer et sensibiliser les habitants aux problématiques d'hygiène et salubrité en lien avec les questions de santé et de précarité</li> <li>➤ Identifier les contenus de communication et d'information de nos collectivités qui pourraient être faire l'objet de FALC (facile à lire et à comprendre) en associant les habitants à la démarche</li> </ul>	<p>Nombre d'actions de sensibilisation  Nombre de composteurs collectifs installés  Nombre d'habitants engagés dans les projets  Bilans</p> <p>Nombre d'actions de sensibilisation et de communication  Personnes touchées  Nombre de documents FALC produits  Bilans</p>
<p><b>Favoriser la mobilité des habitants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Favoriser la mobilité résidentielle hors QPV en lien étroit avec la Direction de l'Habitat</li> <li>➤ Faciliter la mobilité des habitants sur l'agglomération, et notamment les mobilités douces (cyclable ; transport en commun...) et répondre aux problématiques de sécurisation des vélos en lien avec les bailleurs sociaux</li> <li>➤ Rendre plus lisible et visible l'offre de mobilité sur l'agglomération</li> </ul>	<p>Suivi de la Convention Intercommunale d'Attribution - <a href="#">Cf. Annexe 7</a></p> <p>Nombre de ménages ayant quitté les QPV  Nombre d'actions d'information sur les mobilités douces  Personnes touchées  Augmentation de la fréquentation des services de mobilités douces (transports en commun, location de vélos électriques, ...)  Aménagements réalisés pour sécuriser les garages à vélos en QPV</p>
<p><b>Favoriser l'émancipation des habitants par la pratique sportive et culturelle en QPV et sur le territoire :</b></p> <p><u>Fédérer les acteurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mobiliser les clubs sportifs et services culturels auprès des publics des QPV ; Renouveler et enrichir les partenariats (ex. sport - culture ; culture - espaces verts)</li> <li>➤ Des interventions co-construites entre les porteurs de projet et les acteurs de proximité</li> </ul> <p><u>Accompagner le public :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Favoriser l'émancipation des habitants dans leur parcours de loisirs sur l'ensemble de la Ville et de l'agglomération</li> </ul>	<p>Augmentation du nombre d'acteurs  Diversification des acteurs fédérés autour des projets déposés</p> <p>Nombre d'habitants participant aux projets  Augmentation du nombre de licenciés sportifs issus des QPV</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sensibiliser les familles à la pratique sportive et culturelle et renforcer le rôle d'accompagnement des parents</li> <li>➤ Développer l'offre d'activité physique adaptée</li> <li>➤ Remobiliser les jeunes les plus éloignés de la pratique culturelle et sportive</li> <li>➤ Identifier et valoriser le vivier sportif et culturel du quartier</li> <li>➤ Développer la présence de la création artistique dans les espaces publics</li> <li>➤ Favoriser la circulation des publics entre les QPV et les équipements sportifs et culturels de l'agglomération</li> </ul>	<p>Augmentation du nombre d'habitants se déplaçant dans les structures culturelles de la ville</p> <p>Bilans</p>
<p><b>Priorité thématique « Précarité et Santé »</b></p>	
<p><b>Développer une approche sociale de proximité dans les QPV :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renforcer l'aller vers avec la délocalisation des premières démarches</li> <li>➤ Les travailleurs sociaux présents sur des actions et événements en proximité</li> <li>➤ Encourager les habitants à venir dans les structures de la ville, notamment les seniors</li> </ul>	<p>Nombre d'interventions et de permanences</p> <p>Personnes touchées</p> <p>Bilans en QPV associant les structures de la ville, notamment accueillant les seniors</p>
<p><b>Lutter contre l'isolement, le non-recours aux droits et la précarité psychologique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renforcer l'aller vers avec la délocalisation de la prise des premiers rendez-vous</li> <li>➤ Favoriser l'accès aux droits pour les femmes</li> <li>➤ Développer et renforcer les réseaux de solidarité entre habitants</li> </ul>	<p>Nombre d'interventions et de permanences délocalisées</p> <p>Personnes touchées</p> <p>Bilans</p>
<p><b>Lutter contre le non-recours aux soins :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Soutenir et coordonner des actions de santé en proximité via l'Atelier Santé Ville (ASV)</li> <li>➤ Renforcer l'aller vers, notamment la prise des premiers rendez-vous médicaux</li> <li>➤ Renforcer les actions de dépistage et diagnostics précoces en proximité</li> <li>➤ Santé mentale : renforcer sa détection, son orientation, sa gestion</li> <li>➤ Améliorer la santé des seniors, notamment en accompagnant les problématiques de dénutrition et perte de mobilité</li> <li>➤ Poursuivre la lutte contre les conduites addictives</li> </ul>	<p>Bilan ASV</p> <p>Nombre d'interventions et de permanences délocalisées</p> <p>Personnes touchées, notamment de seniors</p> <p>Mise en place du point écoute délocalisé</p> <p>Nombre de formations en santé mentale</p> <p>Nombre et profils de personnes formées en santé mentale sur chaque quartier</p> <p>Accessibilité des professionnels ou des personnes relais en santé mentale pour les habitants</p>

<p><b>Inclusion numérique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Des acteurs formés au numérique pour des habitants autonomes ;</li> <li>➤ Identifier le réseau local offrant des services numériques</li> <li>➤ Garantir un accès au matériel informatique et un accès à une offre de service internet à faible coût</li> <li>➤ Identifier les contenus de communication et d'information de nos collectivités qui pourraient être faire l'objet de documents FALC (facile à lire et à comprendre) en associant les habitants à la démarche</li> </ul>	<p>Nombre de formations ; d'acteurs formés  Augmentation de la fréquentation des ateliers et services numériques  Nombre d'actions de sensibilisation et de communication  Nombre de documents FALC produits  Personnes touchées  Bilans</p>
<p><b>Lutter contre la précarité énergétique et alimentaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Accompagner la réhabilitation énergétique des logements des bailleurs sociaux</li> <li>➤ Faire des économies à partir des éco-gestes</li> <li>➤ Engager les habitants sur des gestes concrets en réponse aux problématiques</li> <li>➤ Favoriser le lien social à travers des projets d'économie sociale et solidaire (ex. cuisine partagée)</li> </ul>	<p>Nombre de logements réhabilités  Nombre d'actions de sensibilisation  Personnes touchées  Bilans notamment d'Espaces comestibles</p>

Les engagements et priorités de l'Etat- version détaillée - [Cf. Annexe 3](#)

Ces orientations sont complétées par un tableau de synthèse des acteurs et des moyens de droit commun mobilisables sur les QPV pour chaque thématique - [Cf. Annexe 4](#)

### 2.3. Le Volet « Investissement »



Concernant les crédits d'investissement, différents soutiens peuvent être sollicités auprès de :

- L'Etat, notamment le Fonds d'accélération de la transition écologique - Fonds vert (15 % de l'enveloppe fléchée pour les quartiers prioritaires) et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ;
- La Région, notamment le Fonds d'Intervention de Proximité (FIP).

Par ailleurs, le Grand Chalon accompagne les bailleurs sociaux dans la réhabilitation énergétique de logements : une convention partenariale avec l'OPAC précise les modalités de la réhabilitation énergétique de l'ensemble des bâtiments des Prés-Saint-Jean restant à améliorer, ce qui représente près de 1200 logements pour un montant de 4.2 millions d'euros sur la période 2024-2027.



### 3. LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE

Le pilotage du Contrat de ville est assuré conjointement par l'Etat, M. le Préfet et M. le Sous-Préfet de Chalon-sur-Saône, et le Grand Chalon, M. le Président et Mme la Vice-Présidente chargée de la Politique de la Ville, des Solidarités, de l'Emploi et de l'insertion, en association étroite avec la Ville de Chalon-sur-Saône, M. le Maire et ses adjoints, M. l'Adjoint au Maire en charge de la Jeunesse et de la Vie des Quartiers et Mme la Conseillère municipale déléguée aux actions en direction des Jeunes, afin de :

- Impulser et soutenir la dynamique annoncée dès l'élaboration du contrat ;
- Faciliter et veiller à la concrétisation des orientations définies ;
- Réaliser les ajustements éventuels et solliciter dans la durée les partenaires et les signataires.

#### 3.1. Les Signataires du Contrat de ville

Le Contrat de ville est une politique publique par essence partenariale et transversale, intervenant dans tous les domaines et à tous les âges de la vie des habitants et doit s'articuler avec d'autres politiques publiques ou de dispositifs structurants déployés sur les QPV tels que :

le Conseil Local et Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD / CISPDP), la Convention Territoriale globale (CTG), le Pacte des solidarités, le plan d'actions de l'Analyse des besoins sociaux (ABS), France travail, Territoire d'industrie, le Schéma local d'enseignement supérieur et recherche, le Contrat de relance de la Transition écologique (CRTE), le Plan climat air énergie territorial (PCAET), la Commission intercommunale d'attribution des logements (CIL) du Grand Chalon, le Plan AGIR, ...



Le Contrat de ville s'appuie ainsi, en tout premier lieu, sur la mobilisation de ses signataires et sur celle du droit commun.

Les signataires définissent leurs priorités et les modalités de leur engagement spécifique à la politique de la ville, en lien avec leurs champs de compétences respectifs :

Les signataires du Contrat de ville 2024-2030 sont :

- Les cofinanceurs : l'Etat, le Grand Chalon, la Région, la CAF
- La Ville de Chalon-sur-Saône, le Département, l'ARS, France travail et l'Education nationale, la Banque des Territoires, l'ADEME, les bailleurs sociaux l'OPAC de Saône et Loire et HABELLIS, le MEDEF, la CPME 71, la Mutualité française.

[Les contributions des signataires - Cf. Annexe 5](#)

### 3.2. Une révision des instances



#### *Un comité de pilotage stratégique*

Il est composé de l'ensemble des élus ou représentants des signataires et partenaires.

*La composition du comité de pilotage - Cf. Annexe 6*

Il se réunit au minimum une fois par an. Il étudie le bilan des actions structurantes engagées, et procède aux ajustements et priorisations à opérer pour l'année suivante.

Pour préparer les éléments d'arbitrage, différents temps de réunion associant acteurs et habitants sont organisés en amont : le « Baromètre des habitants » et le Séminaire annuel.



#### *Le « Baromètre des habitants »*

C'est quoi ? Initié durant l'été 2023 par le service du Contrat de ville, la déléguée du Préfet et les Maisons de quartiers, dans le cadre de l'élaboration du Contrat de ville, il s'agit d'un temps de concertation des habitants sur leur vécu, leurs aspirations, leur implication dans la vie de leur quartier.

Pour quoi faire ? Reconduit chaque été, il constitue un temps d'observation et permet de mesurer la qualité de vie ressentie dans les quartiers, avec les Maisons de quartier. Les éléments collectés contribuent à actualiser le diagnostic réalisé sous forme de « *Portraits de Quartiers* ».

#### *Le Séminaire annuel*

C'est quoi ? Un temps d'échanges annuel, initié dans le cadre de l'élaboration du Contrat de ville, qui réunit les partenaires et invite des délégations d'habitants par quartier, mobilisés et accompagnés par les acteurs de proximité.

Pour quoi faire ? Il permet de présenter ce qui est mis en œuvre chaque année et de partager les bilans et les informations.

Il permet de collecter les avis et les contributions de chacun sous un format participatif et accessible à tous.

Ces éléments d'analyse sont transmis au Comité de pilotage stratégique afin de procéder aux ajustements nécessaires.

Il permet en outre de favoriser l'émergence de projets répondant aux problématiques des habitants.

### 3.3. Une programmation annuelle assouplie



L'évaluation du Contrat de ville a fait ressortir les limites d'un fonctionnement centré sur l'appel à projets annuel ; le volet très administratif et chronophage, un calendrier trop rigide, des réponses aux porteurs trop tardives et une difficulté pour ces derniers de se projeter sur plusieurs années.

Un assouplissement de la programmation annuelle est donc introduit dans ce nouveau Contrat de ville.

#### *Des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO)*

Les CPO permettent aux porteurs d'avoir plus de visibilité dans la durée. L'Etat s'est fixé un objectif de 50 % des conventions signées sous la forme de Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) pour les projets les plus structurants et pour le fonctionnement de certaines associations.

Le Grand Chalon s'inscrit également dans cet objectif (non chiffré) de CPO pour les projets les plus structurants.

#### *Un calendrier de dépôt de projets tout au long de l'année*

L'appel à projets annuel est maintenu pour permettre d'impulser et d'innover « en mode projet » et d'assouplir le calendrier par la possibilité de déposer des projets tout au long de l'année, en programmations complémentaires.

Il y a ainsi :

- Une programmation initiale ;
- Plusieurs programmations complémentaires.

#### *La programmation annuelle s'appuie sur différentes instances :*

##### *Un comité technique*

Composé des représentants techniques des signataires et partenaires, il réunit périodiquement les partenaires de chaque thématique, ainsi que les acteurs de proximité et du champ social, afin de consulter et analyser les projets déposés.

##### *Un comité de Cofinanceurs*

Composé des élus du Grand Chalon et de la Ville de Chalon-sur-Saône, des représentants des cofinanceurs Etat, Région, CAF et des signataires, il valide les cofinancements des programmations initiales et complémentaires pour permettre plus de souplesse dans la validation des projets tout au long de l'année.

### 3.4. L'animation du réseau d'acteurs

Le réseau d'acteurs est présent dans différentes *commissions thématiques* afin de :

- Mobiliser le droit commun et d'en partager une vue d'ensemble ;
- Impulser des projets en réponse aux problématiques et identifier de nouveaux acteurs ;
- Partager le suivi et l'évaluation des projets ;
- Associer les acteurs de proximité afin d'assurer l'ancrage des projets, d'informer les habitants et de communiquer sur les actions.

L'animation de ce réseau d'acteurs est un élément essentiel que ce Contrat de ville souhaite renforcer.

Des acteurs experts internes à la collectivité (Ville et Grand Chalon) sont « référents » de chaque commission thématique. Ils interviennent également dans les instances techniques.

#### *Les Commissions thématiques*

C'est quoi ? Le support d'animation du réseau d'acteurs de la politique de la ville dans les QPV.

Pour quoi faire ? Cette démarche initiée dans le cadre de l'élaboration du Contrat de ville a permis de rédiger le socle du document en identifiant les problématiques prioritaires ainsi que leurs objectifs.

Ces commissions s'inscrivent dans le calendrier tout au long de l'année et soutiennent le fonctionnement en « mode projet » du réseau en facilitant la synergie des acteurs thématiques et des acteurs de proximité.

Elles alimentent l'examen en comité technique et comités de pilotage des dossiers déposés et les échanges en séminaire annuel.

### 3.5. La mise en œuvre du Contrat de ville

La mise en œuvre du Contrat de ville est assurée par le service du Contrat de ville du Grand Chalon dont l'équipe dédiée est composée de trois agents.

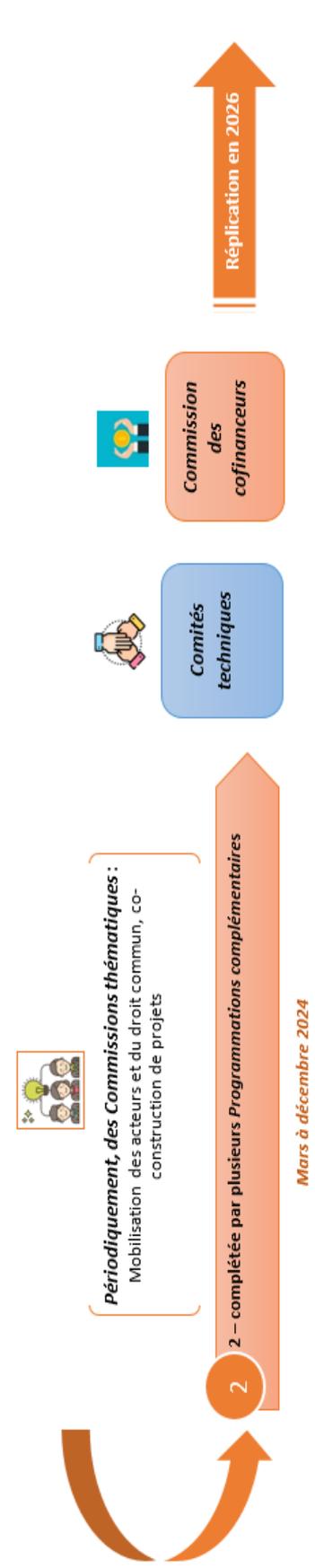
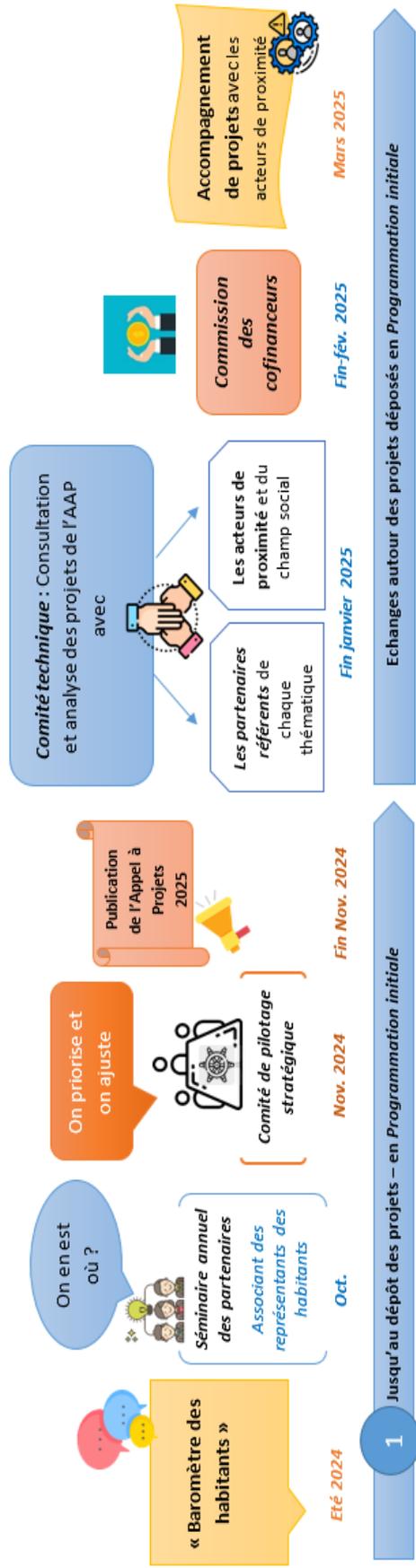
L'Etat vient en appui de cette animation grâce à la déléguée du Préfet en charge des Quartiers prioritaires de Chalon-sur-Saône et la chargée de mission Politique ville de la Direction départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS 71).

La DDETS 71 organise plusieurs réunions interdépartementales par an, dédiées à la politique de la ville, avec la collaboration de « Trajectoire Ressources », Centre de ressources de la Politique de la ville. Ces réunions sont des temps d'échanges précieux favorisant l'interconnaissance des coordinations des Contrats de ville locaux et l'appropriation de cette politique publique.

La frise chronologique ci-après représente une année type expérimentée sur l'année de transition 2024-2025.  
Elle donne à voir le rôle et l'articulation de chaque instance.



« Engagements Quartiers 2030 »  
2024-2025, une année de transition vers un nouveau modèle de gouvernance annuelle



## LA PARTICIPATION DES HABITANTS

### 3.6. Les modalités de participation des habitants



Le principe de co-construction de la politique de la ville a été consacré par la loi du 21 février 2014 qui reconnaît la place essentielle des habitants des quartiers prioritaires dans l'élaboration et la mise en œuvre du Contrat de ville.

Le format de la participation citoyenne est défini au regard du contexte local et des démarches déjà réalisées ou engagées.

Les modalités de participation citées ci-dessous peuvent évoluer, elles feront l'objet d'une évaluation et d'éventuels ajustements afin de s'adapter au mieux aux modalités d'engagement souhaitées par les habitants.

#### *Les Conseils de quartiers*

La Ville de Chalon-sur-Saône a fait le choix d'élargir les Conseils de quartier aux deux QPV Aubépains et Prés-Saint-Jean. Ils rejoignent ainsi la dynamique globale de démocratie locale au même titre que l'ensemble des quartiers de la commune. Ils ont été constitués en janvier 2024 et sont animés par le service Démocratie locale de la Ville de Chalon-sur-Saône.

#### *Le « Baromètre des habitants »*

Rendez-vous annuel avec les habitants, dans l'espace public, il permet des échanges informels et peu contraints sur le vécu des habitants dans leur quartier. C'est également l'occasion de les interroger sur leur participation à la vie de quartier et d'identifier différents niveaux de participation possibles : l'information, la consultation, la codécision, une participation ponctuelle (sur un projet, un évènement) ou dans la durée.

#### *La présentation des projets en Séminaire annuel*

Afin de soutenir cette dynamique participative dans le temps et de garantir la qualité des contributions et des réponses aux problématiques, un Séminaire annuel réunit chaque année les acteurs et des délégations d'habitants par quartier.

Il donne à voir les réalisations de l'année en cours et réinterroge les participants sur les réponses apportées aux grandes orientations.

### *Les balades urbaines dans le cadre de la Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP)*

L'attention au cadre de vie est primordiale, l'espace public étant le lieu de circulation et de rencontre des habitants au quotidien.

Les balades urbaines sont un rendez-vous très attendu par les habitants et sont l'occasion d'un dialogue avec les élus à l'appui d'un état des lieux très concret. Inscrites dans un calendrier régulier, elles permettent elles aussi de « prendre le pouls » des quartiers, tant sur les questions d'entretien que de la qualité du « habiter et vivre ensemble » et d'ajuster les réponses mises en œuvre.

### 3.7. Un dispositif dédié à la participation des habitants

#### *Le Fonds de Participation des Habitants (FPH)*

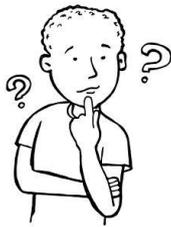
Les habitants se mobilisent plus volontiers ponctuellement sur des actions concrètes et à leur initiative, des dispositifs plus souples tels que le Fonds de Participation des Habitants sont privilégiés.

Le FPH est l'outil qui facilite tout particulièrement l'engagement et l'autonomie des habitants dans des projets au bénéfice de leur quartier et valorise cet engagement par la mise à disposition de moyens tant humains (accompagnement en lien avec les Maisons de quartier) que financiers. Il est piloté par le Groupement d'intérêt public Chalon loisirs animation (GIPCLA) en lien avec le service Contrat de ville et financé à part égale par le Grand Chalon et l'Etat.





vous avez dit ...  
"FPH" ?



### Le FPH est le Fonds de participation des habitants

**Objectif :**  
Favoriser et Soutenir des projets à l'initiative des habitants



Un dispositif Politique de la Ville

quartiers2030 GrandChalon



Piloté par le GIP CLA, Groupement d'Intérêt Public Chalon Loisirs Animation



co-financé par le Grand Chalon et l'Etat

à destination des Quartiers prioritaires de la ville (QPV) de Chalon-sur-Saône



Prés-Saint-Jean  
Aubépins



Comment ça marche ?

un dispositif réactif  
Une réponse dans les 3 jours  
Une validation dans les 15 jours



Trois habitants minimum, domiciliés à des adresses différentes ou une association



ont un projet à dimension collective



demandent un financement FPH jusqu'à 1 000 €

Dossier à retirer et déposer dans les Maisons de quartier



prévoient une part d'autofinancement 10 % 20 %



## 4. LA COMMUNICATION ET L'EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030

### 5.1. La communication



Le document du Contrat de ville évolue vers un format plus synthétique pour permettre une appropriation facile tant dans sa forme que son contenu.

Il intègre des éléments de représentation visuelle sur le dispositif et ses modalités de fonctionnement dans un souci pédagogique.

Il prend en compte les ajustements d'une mise en œuvre qui continuera de s'écrire avec les parties prenantes sur la base des évaluations et des observations de la vie des quartiers.

Les modalités de communication évoluent également pour répondre aux différents besoins des acteurs et pour informer les habitants du territoire :

- La page dédiée à la Politique de la ville sur le site web du Grand Chalon et réalisée par la Direction de la communication, présente le dispositif et voit les projets soutenus sur l'année en cours : elle permet une interrogation plus fine par mots clés, objectifs, thématiques et QPV ;
- Une infographie « tout public » qui présente ce qu'est la Politique de la ville et le Contrat de ville ;
- Un document de communication concis de type brochure pour tout public, réalisé sur la base du contrat rend plus lisible les rôles du Grand Chalon et du dispositif et est destiné à une communication plus large.

vous avez dit ...  
**“Politique de la ville” ?**

CRITERE n°1  
 la concentration  
 de la précarité

une politique publique  
 d'Etat



portée par les  
 intercommunalités :  
 le Grand Chalon



Réduire les écarts entre  
 les quartiers  
 défavorisés et le reste  
 du territoire



2 Quartiers prioritaires de la  
 ville (QPV) sur la ville centre  
 de Chalon-sur-Saône



elle s'incarne dans un dispositif,  
**Le Contrat de ville**



co-piloté par le Grand  
 Chalon et l'Etat



co-financé par l'Etat, le  
 Grand Chalon, la Région  
 BFC et la CAF



avec la  
 participation  
 des habitants

**Quel est le rôle du contrat de ville ?**

1° mobiliser les  
 moyens non  
 spécifiques à la  
 politique de la ville



en articulation  
 avec les autres  
 dispositifs

2° Animer un réseau  
 d'acteurs pour  
 répondre aux  
 problématiques



3° mobiliser les  
 crédits spécifiques à  
 la politique de la  
 ville



sur les  
 expérimentations  
 et projets  
 structurants



**au bénéfice des QPV**



@L'Unionlab - Elatison





## 5.2. L'évaluation du Contrat de ville du Grand Chalon 2024-2030

### Deux rendez-vous incontournables

Les modalités d'évaluation du dispositif passent par deux étapes clés :

- Evaluation à mi-parcours en 2027-2028
- Evaluation finale en 2030-2031

Et une évaluation au long cours, qui s'appuie sur les acteurs et est partie intégrante du pilotage du Contrat de ville, en associant les élus et les décideurs afin de prioriser et ajuster les orientations.



Qu'est-ce qu'on évalue ?

Au regard des priorités thématiques déclinées avec des objectifs et indicateurs, sont évalués :

- La mobilisation du droit commun en coopération avec les services de l'Etat, les directions de la collectivité et l'ensemble des partenaires ;
- Les actions ayant mobilisé des crédits spécifiques. Le service Contrat de ville est doté d'un outil de suivi permettant la réalisation de bilans mais peut aussi l'extraction des projets en cours ou réalisés, par thématique, par quartier....

L'évaluation s'appuie sur les bilans et les échanges des Commissions thématiques, mais également sur les observations de l'évolution des quartiers.



## LES SIGNATAIRES

Fait à Chalon-sur-Saône, le - 2 MAI 2024



Le Président du Grand Chalon  
Sébastien MARTIN



Le Préfet du Département  
Yves SEGUY



La Présidente de la Région  
Bourgogne Franche-Comté  
Marie-Guite DUFAY



La Directrice de la Caisse d'allocations  
familiales de Saône-et-Loire  
Cécile ALADAME



Le Maire de la Ville de  
Chalon-sur-Saône  
Gilles PLATRET



Le Président du Conseil  
Départemental de Saône-et-Loire  
André ACCARY



Le Directeur Général par Interim  
Matthieu MONCOLLIN



La Directrice Générale  
Béatrice GAULARD





Le Directeur de France Travail  
Christophe GAY



La Présidente déléguée  
de la Mission Locale  
Annie LOMBARD



Le Directeur régional de  
l'Agence régionale de santé  
Jean-François COIPLÉ



Le Directeur territorial  
de Saône-et-Loire de  
la Caisse des dépôts  
et consignations  
Cédric AYMONIER



Le Recteur d'Académie de Dijon  
Pierre N'GAHANE



Le Président de la  
Mutualité française  
de Saône-et-Loire  
Gilles DESCHAMPS



Le Président  
du MEDEF de  
Saône-et-Loire  
Fabien ROSSIGNOL



La Présidente de la CPME  
de Saône-et-Loire  
Clarisse MAILLET





## **ANNEXES (voir cahier 2)**

- 1. Circulaire et instruction pour l'élaboration du Contrat de ville**
- 2. Portraits de quartiers**
- 3. Les engagements et priorités de l'Etat**
- 4. Le droit commun mobilisable sur les quartiers**
- 5. Les contributions des Signataires**
- 6. Composition du Comité de pilotage**
- 7. Convention Intercommunale d'Attribution – Le Grand Chalon**

